

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Nature de l'entreprise : En affaire depuis :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom propriétaire :

Adresse complète :

Téléphone : Cellulaire :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Préposé(e) compte payables :

taxe provinciale : # taxe fédérale :

Entreprise Québec : # Employeur CNESST :

INSTITUTION FINANCIÈRE

Nom de l'institution financière :

Adresse complète :

de compte : Téléphone : Télécopieur :

FOURNISSEURS

Nom du fournisseur :

Adresse complète :

Téléphone : Courriel :

Nom du fournisseur :

Adresse complète :

Téléphone : Courriel :

CONDITIONS DE VENTE

1. Modalité de paiement

L'acheteur devra payer le montant total de la facture lors de la livraison ou dans les trente (30) jours suivant la livraison selon l'accord avec le vendeur (DHP Sherbrooke Inc.). Le vendeur pourra convenir, par écrit avec l'acheteur, d'une réduction pour un paiement effectué dans les dix (10) jours de la livraison. Après l'expiration du délai de trente (30) jours, le solde portera intérêt au taux de 2% par mois, soit 24% par année. Toutes taxes applicables seront payables par l'acheteur en sus.

2. Réserve du droit de propriété

Le vendeur sera propriétaire du bien vendu jusqu'à parfait paiement par l'acheteur en capital, intérêt et frais. Le vendeur pourra publier son droit au registre approprié.

3. Livraison

L'acheteur est responsable de la marchandise vendue à compter de la prise en charge par le transporteur à l'usine du manufacturier et dégage le vendeur de toute responsabilité à cet égard. Les frais du transporteur sont entièrement à la charge de l'acheteur.

4. Garantie du manufacturier

La marchandise vendue est garantie par le manufacturier conformément aux termes énoncés aux manuels de garantie que l'acheteur reconnaît avoir reçus. L'acheteur dégage spécifiquement le vendeur de toute responsabilité à l'égard des marchandises vendues et renonce à réclamer quoi que ce soit au vendeur qui s'engage cependant à transmettre toute réclamation de l'acheteur au manufacturier sans plus, le vendeur n'offrant aucune autre garantie que celle du manufacturier. Les produits distribués par le vendeur sont réputés en bon état de fonctionnement et aptes à accomplir les tâches pour lesquelles ils ont été conçus et stipulés dans les manuels des manufacturiers, et en cas de problèmes, il appartient à l'acheteur de démontrer que les difficultés rencontrées ne sont pas dues à des problèmes de manipulation des produits par l'acheteur. Le vendeur n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisation des produits par l'acheteur.

5. Modalités équipements et outils diamantés

- L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance du manuel d'instructions de service et du vidéo d'installation dudit bien.
- L'acheteur s'engage à respecter toutes les instructions du manuel et du vidéo et à se référer au manufacturier avant l'usage en cas de doute quant à l'interprétation du manuel ou du vidéo.
- L'acheteur s'engage à ne jamais réparer, ouvrir ou autrement démanteler le dit bien sans l'autorisation écrite du vendeur et/ou du manufacturier. En cas de défaut, la garantie du manufacturier deviendra automatiquement caduque et l'acheteur devra absorber les frais de réparation et de transport.
- L'acheteur dégage spécifiquement le vendeur de toute responsabilité à cet égard et reconnaît que le vendeur ne fournit aucune garantie, tant légale que contractuelle, à l'acheteur qui y renonce spécifiquement.
- Le vendeur s'engage cependant à acheminer toute réclamation de l'acheteur au manufacturier, en autant que l'acheteur ait respecté les conditions spécifiées ci-haut.

6. Financement et déchéance du terme

- Si l'acheteur acquiert un plan de financement auprès du vendeur, ce sont les modalités de ce plan qui s'appliquent.
- Si l'acheteur fait défaut d'effectuer un seul versement ou une partie de celui-ci à l'échéance, le solde en capital et intérêt devient immédiatement dû et exigible.
- Les frais de procédures du vendeur (honoraires extrajudiciaires et judiciaires ainsi que les déboursés judiciaires et extrajudiciaires nécessaires au recouvrement) seront payables par l'acheteur.
- Tous les versements effectués par l'acheteur antérieurement au défaut seront conservés à titre de pénalité contractuelle.

7. Reprise de marchandise

Le vendeur, en cas de défaut de paiement pourra en tout temps reprendre la marchandise à titre de pénalité contractuelle.

8. Revente

Le vendeur pourra revendre les marchandises dans le cours normal des affaires et réclamer tout solde à l'acheteur en sus des frais légaux encourus et des frais administratifs.

9. Politiques et procédures

L'acheteur s'engage à respecter les politiques et procédures établies de temps à autre par le vendeur.

10. Juridiction

Les parties conviennent que tout litige devra être porté devant les tribunaux du district de Saint-François à Sherbrooke.

11. Commandes (annulation)

L'acheteur reconnaît qu'aucune commande ne peut être annulée sans l'approbation écrite du vendeur et l'acheteur s'engage à payer la totalité du prix de vente des marchandises si telle approbation n'est pas obtenue.

ADMINISTRATEURS

Nom : Titre : Téléphone :

Adresse complète :

Nom : Titre : Téléphone :

Adresse complète :

CRÉDIT MENSUEL DEMANDÉ :

Par la présente, j'accepte que notre compte soit l'objet d'une charge mensuelle de retard de 2% (24% annuellement) sur tous les paiements passés dus. Le paiement doit parvenir à DHP Sherbrooke Inc. dans les 30 jours suivant la date de la facture. Dès le 31 ième jour de la date de la facture, des frais d'administration seront chargés sur les comptes passés dus.

Si notre compte est placé entre les mains d'un solliciteur, je consens à payer les frais de cour, charges et dépenses aussi bien que les frais de collection que vous series obligés de payer à votre solliciteur pour le recouvrement.

Après lecture des pages 1, 2, 3 et 4, j'accepte toutes les conditions émises par le vendeur DHP Sherbrooke Inc.

Nom de la personne autorisée :

Signature : _____ Date : _____

Veuller retourner les 4 pages :

Par courriel à : dhp@dhpsherbrooke.com

ou

Par la poste à :

DHP Sherbrooke Inc.
4160 rue Brodeur, suite 100
Sherbrooke, QC J1L 1V9